



# RAPPORT ANNUEL

## 2021

i2S  
Société Anonyme  
Au capital de 1.334.989,54 €  
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin  
33608 PESSAC CEDEX  
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION  
COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 12 MAI 2022

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

## **1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

### **1.1. Activité**

i2S totalise pour l'année 2021 un chiffre d'affaires de 18.4 M€, en augmentation de 38.1% par rapport à 2020 , et 9% par rapport à 2019.

Le taux de marge brute baisse de 3.5 points, en partie suite à la mise au rebut de stocks totalement dépréciés.

Malgré le retour à un niveau d'activité supérieur de 9% à 2019, les frais généraux ont baissé dans le même temps de 178 K€, notamment sur les frais de déplacement et marketing,

La valeur ajoutée augmente en volume de 24.3 % par rapport à 2020 et 13.8% par rapport à 2019.

L'EBE, à 1 039 K€, atteint 5.6 % du CA.

## 1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

Performance opérationnelle en hausse.

	31/12/2021		31/12/2020		Evolution 2021/2020	31/12/2019		Evolution 2021/2019
<b>Chiffre d'affaires HT</b>	<b>18 447,2</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 361,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>38,1%</b>	<b>16 919,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,0%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>7 667,9</b>	<b>41,6%</b>	<b>6 015,7</b>	<b>45,0%</b>	<b>27,5%</b>	<b>7 057,0</b>	<b>41,7%</b>	<b>8,7%</b>
Frais généraux	1 394,1	7,6%	1 124,9	8,4%	23,9%	1 571,9	9,3%	-11,3%
Achats R&D	465,3	2,5%	218,2	1,6%	113,2%	381,6	2,3%	21,9%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>5 808,5</b>	<b>31,5%</b>	<b>4 672,5</b>	<b>35,0%</b>	<b>24,3%</b>	<b>5 103,5</b>	<b>30,2%</b>	<b>13,8%</b>
Subventions d'exploitation	239,0	1,3%	157,9	1,2%	51,3%	353,3	2,1%	-32,4%
Impôts, taxes, form.pro.	149,1	0,8%	170,9	1,3%	-12,8%	160,3	0,9%	-7,0%
Masse salariale et intérim	4 859,2	26,3%	4 253,6	31,8%	14,2%	4 860,7	28,7%	0,0%
<b>E.B.E.</b>	<b>1 039,2</b>	<b>5,6%</b>	<b>405,9</b>	<b>3,0%</b>	<b>156,0%</b>	<b>435,8</b>	<b>2,6%</b>	<b>138,5%</b>
Amortissements/provisions	(212,7)	-1,2%	(304,6)	-2,3%	-30,2%	(384,2)	-2,3%	-44,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>826,5</b>	<b>4,5%</b>	<b>101,3</b>	<b>0,8%</b>	<b>715,6%</b>	<b>51,5</b>	<b>0,3%</b>	<b>1503,4%</b>
Résultat financier	(43,0)	-0,2%	(11,8)	-0,1%	263,7%	3,9	0,0%	-1217,8%
<b>Résultat courant</b>	<b>783,5</b>	<b>4,2%</b>	<b>89,5</b>	<b>0,7%</b>	<b>775,4%</b>	<b>55,4</b>	<b>0,3%</b>	<b>1314,3%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(218,7)</b>	<b>-1,2%</b>	<b>(309,0)</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-29,2%</b>	<b>(173,3)</b>	<b>-1,0%</b>	<b>26,2%</b>
IS	(165,5)	-0,9%	(123,3)	-0,9%	34,2%	(216,1)	-1,3%	-23,4%
<b>Résultat net</b>	<b>730,3</b>	<b>4,0%</b>	<b>(96,2)</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-859,2%</b>	<b>98,2</b>	<b>0,6%</b>	<b>643,8%</b>

## 1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Poursuivant ses investissements en R&D pour développer ses produits propres, la société a redéfini les priorités de développement et a continué le rééquilibrage de l'affectation de ses ressources entre les Labcoms et les autres projets.

La réduction des frais généraux par rapport à 2019 provient principalement de la baisse des frais de publicité et de salons et des frais de déplacements.

La quote-part de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Feder (Programme de R&D scientifique et industrielle d'i2S – Volet INRIA) correspondant aux dépenses réalisées s'élève à 95 K€.

La principale difficulté rencontrée en 2021 reste l'approvisionnement des composants, qui a induit une hausse des prix, majoritairement répercutée vers les clients.

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	FIN 12/20	FIN 12/21	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	0 €	0 €	0 €
Gains de change	27 037 €	0 €	(27 037) €
Produits nets de cession de VMP	110 €	0 €	(110) €
Produits nets comptes à terme	2 124 €	4 571 €	2 447 €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	3 443 €	508 €	(2 936) €
<b>Total des produits financiers</b>	<b>32 714 €</b>	<b>5 079 €</b>	<b>(27 635) €</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0 €	0 €	0 €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	10 654 €	0 €	(10 654) €
Intérêts des emprunts	21 890 €	30 642 €	8 752 €
Intérêts FactoFrance	6 256 €	5 494 €	(762) €
Autres	5 749 €	11 988 €	6 239 €
<b>Total des charges financières</b>	<b>44 550 €</b>	<b>48 124 €</b>	<b>3 574 €</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(11 836) €</b>	<b>(43 045) €</b>	<b>(31 209) €</b>

Le résultat exceptionnel se justifie de la manière suivante

<b>Détail des produits et charges exceptionnels</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>23 764</b>
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 764
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>242 489</b>
Charges except s/exercices antérieurs	804
Valeur comptable immo corporelles cédées	13 941
Charges exceptionnelles diverses	34 361
Amortissements dérogatoires	48 838
Dotations provision attribution actions	114 390
Dotations engagements de retraite	30 155
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-218 725</b>

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2021 s'élève à 170 K€.

## 1.4 Faits marquants de l'année 2021

Le chiffre d'affaires consolidé 2021 est en hausse de 38.1% par rapport à 2020, signe d'une forte reprise de l'activité sur la période.

L'équipe i2S a su maîtriser les enjeux de cette année 2021, alors que la crise sanitaire était toujours présente, en conservant la confiance de ses clients dans un contexte inédit de pénurie de composants électroniques fortement marquée sur le 4ème trimestre, et qui touche durement l'industrie de l'imagerie.

L'activité est restée très dynamique au 4ème trimestre, en croissance de 18,3% par rapport à 2020 mais en recul par rapport à 2019 de 8%, conséquence des reports de livraison sur 2022 pour l'activité de distribution et d'une saisonnalité différente pour la numérisation du patrimoine, qui a connu en 2021 un rythme moyen plus élevé que d'habitude, en compensation d'une année 2020 au ralenti.

A noter que les activités de solutions d'imagerie – DigiBook, MedCare et Vision Projets – représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires, la part relative de la distribution diminuant de 4 points en 2021. Cette évolution, assumée, est le résultat du plan stratégique, qui met désormais l'accent sur la spécialisation en vision intégrée dans des segments où la société commercialise des solutions propriétaires, innovantes et compétitives.

### **L'activité VISION**

Cette activité sert ses clients à travers deux pôles :

- Distribution de composants - Pôle Produits

Le chiffre d'affaires a souffert de la pénurie de composants électroniques, qui a surtout impacté la disponibilité des caméras. Le premier fournisseur a subi de surcroît une cyber-attaque au dernier trimestre, ce qui a aggravé la situation. En 2021, l'activité a toutefois progressé en rythme annuel de près de 25% et le carnet de commandes de plus de 60%, signe d'une forte activité économique, mais également d'un certain niveau d'anticipation, avec des commandes dont les livraisons sont donc reportées en 2022.

- Solutions d'imagerie - Pôle Projets

Une forte progression de la plupart des clients industriels de solutions, qui accompagne notamment la reprise de l'investissement chez les fabricants de machines intégrant ces solutions d'imagerie. Là encore, mais avec un certain niveau d'anticipation pour pallier la pénurie, le carnet de commandes est en hausse de plus de 60% par rapport à 2020.

### **L'activité DIGIBOOK**

Une année record pour l'activité de numérisation du patrimoine, avec une hausse des ventes de près de 33% par rapport à 2020 et de 16% par rapport à 2019. Alors que le rythme de l'activité est normalement marqué par des appels d'offres, qui s'organisent pendant l'année pour des livraisons au dernier trimestre, en 2021, les projets gelés en 2020 ont redémarré et se sont conclus par des commandes dès le début de l'année. On notera aussi des succès avec de nouveaux distributeurs, comme en Inde et dans la Péninsule Arabique, qui témoignent d'un dynamisme commercial pour développer l'activité à l'international et de la compétitivité confirmée de l'offre DigiBook.

### **L'activité MEDCARE**

La forte croissance de l'activité – plus de 160% par rapport à 2020 et plus de 30% par rapport à 2019 – est la conjugaison de la bonne santé des clients historiques, qui ont bénéficié d'une forte reprise de leur activité, et des projets de développement dans la microscopie sur mesure, financés par des nouveaux clients, pour des solutions d'imagerie, et qui seront fabriqués par i2S.

### **L'activité ORPHIE**

i2S a acquis en octobre dernier, la société d'imagerie sous-marine ORPHIE ; l'intégration de la nouvelle activité est en très bonne voie, répondant aux attentes de l'équipe d'i2S et des fondateurs qui ont rejoint i2S. Les synergies marketing, commerciales et techniques avec les activités de solutions d'i2S se mettent en place progressivement.

La qualité d'image de la caméra Orphie est inégalée, ainsi que son usage simplifié pour une vidéo en temps-réel. Des premières commandes ont été enregistrées et i2S reçoit régulièrement des demandes de la part de professionnels du monde sous-marin, pour tester la caméra.

## 1.5 Evènements marquants hors activité économique

Désormais traditionnelle chez i2S, l'enquête annuelle destinée à mesurer l'engagement au travail du personnel de l'entreprise, a recueilli 84 % de participation. Le score résultant de cette enquête, affiché sur le baromètre eNPS (Employee Net Promoter Score) ressort en 2021 à 30, en légère baisse par rapport au niveau 35 obtenu en 2020, mais demeure très correct. On rappelle qu'un résultat entre 10 et 30 est jugé « bon » et un résultat entre 30 et 50 est jugé « très bon ».

i2S a démarré au début de l'année 2021 un programme de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Ce programme s'est traduit par la création d'un Comité RSE, à l'image du Comité de Direction ou du CSE, pour piloter ce programme selon les différentes dimensions de la démarche : Gouvernance, Droits de l'homme, l'Ethique dans les relations d'affaires, relations et conditions de travail responsables, environnement, intérêts des consommateurs, développement local et intérêt général.



Une estimation de l'avancement de la démarche a été réalisée en milieu d'année par la méthode Ecovadis, et i2S a obtenu une note de 59 / 100, ce qui correspond au niveau « Argent » et la place dans le TOP 20% des entreprises évaluées



L'index de parité femmes – hommes a atteint en 2021 le niveau record pour la société de 98 sur 100.

L'augmentation de 17pts par rapport à la valeur de l'index en 2020 est le résultat de la promotion de femmes à des postes de responsabilité : Directrice Financière, Responsable Industrielle, Responsable Logistique, Responsable de Communication.

## 1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

La société a poursuivi sa stratégie de recherche et développement qui vise à équilibrer l'effort de recherche, notamment par les programmes de recherche coopératifs avec des laboratoires de recherche (Labcoms), et le développement de solutions qui répondent à des besoins marketing bien identifiés.

En termes de Recherche, le Labcom Térahertz avec le CEA s'est terminé en 2021. La technologie a donné quelques résultats techniques intéressants mais son industrialisation s'est révélée potentiellement trop coûteuse pour une anticipation de développement commercial hypothétique et trop lointaine.

Le Labcom avec l'INRIA a atteint la fin de sa première phase, avec des résultats concrets pour l'amélioration de la qualité d'image qui ont été intégrés dans la gamme de scanners de livres DigiBook. i2S va mettre à profit l'année 2022 pour réfléchir à la poursuite de ce Labcom dans une nouvelle phase d'innovation, vraisemblablement toujours dans le domaine de la qualité d'image.

En termes de Développement, i2S a pu bénéficier en 2021 de projets clients pour enrichir son savoir-faire dans son cœur de métier de conception de solutions de vision intégrée. Les phases de faisabilité sont en effet propices pour répondre à des spécifications particulières par des fonctions innovantes. L'année 2021 a notamment permis de progresser dans le domaine de la modélisation 3D et de la microscopie sur mesure.

En parallèle, i2S maintient une activité de veille technologique et de maquettage pour intégrer les nouveaux éléments matériel et logiciel qui viennent s'ajouter à sa plateforme de développement de solutions de vision intégrée.

## 1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a diminué de 445 K€. Le détail de cette variation est le suivant :

K€	31/12/2020	31/12/2021	Incidence sur variation du BFR
<b>Variation actifs d'exploitation</b>	<b>6 174</b>	<b>7 667</b>	<b>1 493</b>
Stocks et encours	2 997	3 593	596
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	92	80	-13
Clients après encours cédé au factor	1 766	1 703	-63
Autres créances (dont réserve factor)	1 229	2 228	1 000
Charges constatées d'avance	90	64	-27
<b>Variation dettes d'exploitation</b>	<b>2 746</b>	<b>4 684</b>	<b>1 938</b>
Avances et acomptes sur commandes clients	393	502	109
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 414	2 918	1 504
Dettes fiscales et sociales	767	1 130	363
Autres dettes	73	60	-13
Produits constatés d'avance	99	74	-25
	0	0	0
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>3 428</b>	<b>2 983</b>	<b>-445</b>

La variation favorable du BFR s'explique essentiellement par la hausse des dettes fournisseurs, qui a largement compensé celle des stocks et des autres créances. Dans le même temps, le poste clients est resté stable.

La hausse des autres créances s'explique quant à elle majoritairement par la hausse de la réserve disponible factor (+792 K€).

Enfin, la hausse des dettes fiscales et sociales inclut la provision de la part variable 2021 (200% contre 70% à fin 2020).

Les capitaux propres restent élevés à 6.870 K€. L'endettement financier brut auprès des établissements de crédit, qui inclue 3 741 K€ de prêts garantis par l'état (PGE en partie remboursés à ce jour), s'établit à 5.346 K€ et représente 78% des fonds propres.

L'endettement financier net reste cependant négatif, compte-tenu de la présence de 2 468 K€ de valeurs mobilières de placement et de 5 431 K€ de disponibilités.

## 1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les activités d'i2S en matière de distribution de composants de vision, de développement de systèmes de vision intégrée applicatifs dans les domaines industriels, médicaux et de bien-être, de solutions de numérisation patrimoniale et d'imagerie sous-marine, reposent toutes sur le savoir-faire de l'entreprise en capture et traitement d'images, mais avec des modèles économiques différents, qui présentent des risques et incertitudes spécifiques, liés aux typologies des segments de marché qu'ils adressent.

Un premier risque est que l'activité de notre pôle Projets reste tributaire des volumes d'activité des clients OEM que nous servons, eux-mêmes soumis aux variations de leurs marchés, avec un décalage possible des appels de livraisons de commandes cadencées et stock de produits finis en hausse.

Par ailleurs, leurs projets de développements de nouvelles machines peuvent également conduire à des remises en cause des solutions techniques qu'ils ont l'habitude de nous confier. Certains clients peuvent

également parfois décider de développer leurs propres solutions de vision, par eux-mêmes, en interne. Fort heureusement ces deux derniers aléas ne se sont pas produits en 2021.



L'activité de notre pôle Produits, quant à elle, est dépendante de la santé financière de nos commettants, ainsi que de la relation de confiance mutuelle que nous entretenons avec eux ; de plus, elle peut être affectée par la décision de l'un d'entre eux de mettre son catalogue de produits en ligne et de vendre par internet ; avéré depuis 2019, ce risque n'a pas encore significativement impacté nos ventes, mais nous anticipons qu'il aura tendance à peser sur notre pourcentage de marge brute dans les semestres qui viennent.

Nous estimons que le marché des solutions de numérisation du patrimoine, notamment celles du segment nécessitant des équipements grand format et à haute résolution d'images, sur lequel notre activité DigiBook opère, reste en croissance, mais à un taux certes faible, et avec des disparités par pays, au gré du dynamisme de nos partenaires distributeurs locaux et de l'occurrence de projets de numérisation lancés par les clients institutionnels, via des procédures d'appel d'offres ; la concrétisation de ces affaires dépend donc de la tenue de commissions d'appels d'offres, dont le nombre a ainsi augmenté au cours de l'exercice 2021, en rattrapage notamment des projets interrompus à cause de la pandémie mais finalement reportés.

La société est confrontée depuis le milieu de l'année dernière à une pénurie de certains composants électroniques qui retarde la disponibilité de la plupart des caméras fabriqués ou distribués par l'entreprise. Cette pénurie est la conséquence d'une très forte reprise de l'activité économique et probablement le résultat d'arbitrages entre les différentes applications de ces composants et l'origine des sociétés qui fabriquent ces composants ; il est probable que la vision industrielle en Europe ne soit pas prioritaire.

On gardera également présent à l'esprit, que la mise en œuvre de notre plan stratégique 2019-2023, privilégiant le développement de nos propres produits, en partenariat avec des acteurs reconnus de chaque segment de marché concerné, est un travail de longue haleine, nécessitant d'importants investissements en matière de développement de nos compétences techniques et d'efforts marketing et commerciaux.

## **1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société**

Les créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

Une couverture de change a été mise en place le 30/09/2021, avec les caractéristiques suivantes :

Echéance : 31/03/2022

En fonction du cours à l'échéance :

€/€ > 1.1750 : vente de 200 000 \$ à 1.1750

€/€ < 1.16 : vente de 400 000 \$ à 1.16

1.16 < €/€ < 1.1750 : vente de 200 000 \$ au comptant

## 2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais de paiement de nos clients et de nos fournisseurs.

MONTANTS EN EURO	Article D. 441-I.-1° : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	524					197	365					277
Montant total des factures concernées TTC	1 744 451	566 345	21 392	0	70	587 807	1 064 188	495 799	57 668	28 291	16 669	598 427
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	12,9%	4,2%	0,2%	0,0%	0,0%	4,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							5,8%	2,7%	0,3%	0,2%	0,1%	3,2%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

### **3. PERSPECTIVES – EVOLUTION PREVISIBLE**

En 2022, l'environnement de forte reprise économique dont i2S a bénéficié en 2021 reste encourageant mais s'avère très exigeant, surtout en matière de disponibilité des composants électroniques, qui perturbe encore ce début d'année, dans un contexte sanitaire toujours aussi singulier.

Dans la continuité de 2021, l'entreprise est totalement mobilisée et organisée pour satisfaire ses clients, tant pour la fabrication de produits existants que pour le développement des nouveaux, visant l'élargissement de son portefeuille d'activités à de nouvelles solutions de vision intégrée, dans des domaines d'applications choisis, à l'instar de l'imagerie sous-marine.

Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer que le conflit armé russo-ukrainien, dont le dénouement est totalement imprévisible à ce jour, ne sera vraisemblablement pas sans conséquences négatives sur le développement du commerce international avec un possible impact défavorable, non chiffrable aujourd'hui, sur nos marchés, nos clients et nos sources d'approvisionnements.

### **4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Néant

### **5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations, notamment en 2021 dans le développement d'un programme spécifique pour la RSE.

Par ailleurs, la société a vu ses certifications ISO 9001 et ISO 13485 faire l'objet d'audit de renouvellement au cours de l'exercice 2021, avec avis favorable.

### **6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les aléas de la géostratégie internationale (Brexit, nombreux conflits armés), montée des tensions perçues sur des zones de croissance (USA, Chine, Turquie), nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé, déstabilisé par l'impact aléatoire du Coronavirus sur la capacité de production des usines de fabrication.

La forte reprise de l'activité économique mondiale a créé une pénurie pour certains composants électroniques qui rentrent dans la fabrication des caméras. Les délais de livraison des fabricants ont

augmenté de façon très significative et les alternatives d'approvisionnement chez des sociétés d'achat-revente se font au prix d'augmentations que les clients ne sont pas toujours prêts à accepter.

## 7. COMPTES ANNUELS

### 7.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

### 7.2 Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2021, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à .....	18 447 240 €
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ..	13 361 312 €

Notre chiffre d'affaires a donc augmenté en cours d'exercice en valeur absolue de .....	5 085 928 €
soit de 38 % en valeur relative.	

L'exercice fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de .....	826 530 €
contre, pour l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de .....	101 337 €

soit une amélioration en valeur absolue de .....	725 193 €
et un résultat multiplié par 7.15.	

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de .....	783 485 €
contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de .....	89 501 €

soit une augmentation en valeur absolue de .....	693 984 €
--	-----------

Le résultat net, compte tenu du crédit impôt recherche et des charges et produits exceptionnels, est un gain de .....	730 252 €
contre, pour l'exercice précédent, une perte de .....	(96 183)€

soit une hausse en valeur absolue de .....	826 435 €
--	-----------

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour .....	130 582 €
- de dotations aux dépréciations sur stocks et en cours (nette des mises au rebut), pour .....	93 639 €
- d'autres charges d'exploitation (incluant les pertes de change), pour .....	57 728 €
- de frais financiers, pour .....	47 505 €
- de dotation aux amortissements dérogatoires, pour .....	48 838 €
- de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions, pour .....	193 383 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour .....	238 978 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour .....	124 603 €
- d'autres produits d'exploitation, pour .....	43 975 €
- d'un crédit d'impôt recherche, de .....	165 492 €

### 7.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 8 053 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

### 7.4 Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne le solde positif comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 730 252 €, nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de .....	250.000 €
de sorte que chaque actionnaire reçoive un dividende brut de 0,14 € (montant arrondi)	
par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes	
physiques fiscalement domiciliées en France	
- au compte « Réserves facultatives », le solde, soit .....	480.252 €
Ensemble égal au résultat net comptable de l'exercice écoulé, soit .....	730.252 €

Ces dividendes seraient payables à compter du 30 juin 2022.

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

### 7.5 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents. La distribution exceptionnelle de dividendes qui est proposée vient tout spécialement consacrer l'amélioration notable de la performance opérationnelle depuis 2017.

### 7.6 Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

## 8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 8.1 Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, notre société a acquis la totalité des titres de la société Orphie SAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 881 046 882. Une Transmission Universelle de Patrimoine a été réalisée en date du 31/12/2021 (avec rétroactivité fiscale au 01/01/2021), entraînant la dissolution sans liquidation de cette société.

### 8.2 Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

#### Assy

##### Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenue par i2S : 33%

Date de clôture	30/06/21	30/06/20
Durée exercice	12 mois	12 mois
% capital détenu par i2S	33%	33%
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 2 516 890	CHF 2 610 968
Résultat courant après impôts	CHF 49 304	CHF 47 100

#### i2S Vision

##### Société de droit français

Pourcentage de capital détenue par i2S : 100%

Date de clôture		
Durée exercice	SANS ACTIVITE	
% capital détenu par i2S	100%	100%
Capital social	5 000 €	5 000 €
Chiffre d'affaires		
Résultat courant après impôts		

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

### **8.3 Succursales**

Néant.

## **9. CAPITAL SOCIAL**

### **9.1 Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé**

Néant

### **9.2 Informations relatives à la détention du capital social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et du tiers des droits de vote :
  - Jean-Louis BLOUIN (seuils identiques à l'exercice précédent)
  - Alain RICROS (seuils identiques à l'exercice précédent)
- détient plus du dixième du capital social et du vingtième des droits de vote de la société :
  - Société PASYRO (actions anciennement détenues par Jean-Pierre GERAULT).
- détient plus du vingtième du capital social :
  - Xavier DATIN

### **9.3 Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier**

Néant

### **9.4 Actionnariat salarié – Opérations d'attribution d'actions gratuites**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce concernant les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 avait autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondaient aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.



Cette attribution ne pouvait représenter au maximum que 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration et ne pouvait avoir non plus pour effet que les salariés et mandataires sociaux détiennent plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration lors de ses délibérations des 18 avril 2018 et 27 juin 2018 avait utilisé cette autorisation : 12.200 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 2,79 € chacune, avaient été attribuées aux salariés et mandataires sociaux suivants :

- Pierre BERGERON, salarié, à hauteur de 2.400 actions,
- Richard BONNARD, salarié, à hauteur de 1.700 actions,
- David DASSIE, salarié à hauteur de 1.700 actions,
- Christophe LACROIX, salarié, à hauteur de 1.400 actions,
- Xavier DATIN, Directeur Général, à hauteur de 5.000 actions.

Lors de ces délibérations, il a été également accordé à Monsieur Xavier DATIN un droit à 5.000 actions gratuites, lié à la performance du résultat au 31 décembre 2018 ; le Conseil d'administration du 15 avril 2019 avait constaté la réalisation de cette performance et l'attribution de ces 5.000 actions complémentaires à Monsieur Xavier DATIN.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non-mandataires sociaux).

Conformément à la Loi et à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, les actions n'avaient été attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus qu'à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit à compter du 18 avril 2020.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles avaient été assimilées aux actions anciennes et jouissent depuis des mêmes droits.

Pendant la période de conservation d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 18 avril 2022, les actions attribuées sont indisponibles et ne peuvent être ni cédées ni transmises.

Elles doivent revêtir obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité a été notifiée par la société teneur de compte, qui veille au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration du 18 avril 2018 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, que 20 % de toutes les actions attribuées à titre gratuit à Xavier DATIN ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 a annulé l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 et l'a remplacé par une nouvelle autorisation d'une durée de 38 mois.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société i2S en date du 6 mai 2021 a annulé l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 et a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, et ce, dans la limite de 5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce et dans le respect des conditions mentionnées aux articles L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration du 15 septembre 2021 a utilisé cette autorisation: 41 000 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 2,79 € chacune, ont été attribuées aux salariés et mandataires sociaux suivants :

- Pierre BERGERON, salarié, à hauteur de 8.000 actions,
- Vianney RUELLAN, salarié, à hauteur de 8.000 actions,
- Sylvie NARDINI, salarié à hauteur de 5.000 actions,
- Christophe LACROIX, salarié, à hauteur de 5.000 actions,
- Xavier DATIN, Directeur Général, à hauteur de 15.000 actions.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non-mandataires sociaux).

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer la période d'acquisition à deux ans ; par suite, les actions ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus qu'à compter du 15 septembre 2023.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Pendant la période de conservation, que le Conseil d'Administration a fixé à 2 ans, soit jusqu'au 15 septembre 2025, les actions attribuées seront indisponibles et ne pourront être ni cédées ni transmises.

Elles revêtiront obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité sera à la société teneur de compte, qui veillera au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration du 15 septembre 2021 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, que 20 % de toutes les actions attribuées à titre gratuit à Xavier DATIN ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions.

## 9.5 Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois.

L'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2021 a annulé cette autorisation et l'a remplacé par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 6 novembre 2022.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé ces autorisations au cours de l'exercice 2021.

Vous trouverez ci-après les informations visées à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	57 249
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	3,19 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	159 696 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)

Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	280 520 €
---	-----------

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	57.249*
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
<b>Total</b>	<b>57.249</b>

\* 41.000 actions ont d'ores et déjà été attribués par le Conseil d'Administration à certains salariés et mandataires sociaux comme indiqué ci-dessus. L'attribution définitive interviendra le 15 septembre 2023. A cette date, la société ne sera plus titulaire de ces 41.000 titres auto-détenus.

Actions gratuites sans contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution compte 502
Situation au 01/01/2021	0	0 €
Attribution actions gratuites	41 000	114 390 €
Situation au 31/12/2021	41 000	114 390 €

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2021 expirant le 6 novembre 2022, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité sur titres de capital conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2021-01 du 22 juin 2021,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 1.000.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- Juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- Passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- Effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- Déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

## **9.6 Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions**

Néant

## **10 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Vous trouverez dans cette section le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 et contenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

### **10.1 Direction de la société**

Nous vous rappelons que depuis le 3 janvier 2018 le mode d'exercice de la direction générale était dissocié, les fonctions de Président du Conseil d'Administration étant assumée par Monsieur Alain RICROS et celles de Directeur Général par Monsieur Xavier DATIN.

Le Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2021 a pris acte de la démission de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Alain RICROS et a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale de la société et d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ainsi, le mode d'exercice de la direction générale est donc moniste depuis cette date, Monsieur Xavier DATIN exerçant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

### **10.2 Stock-options et actions attribuées gratuitement aux dirigeants**

Nous rappelons que Monsieur Xavier DATIN, Directeur Général, a bénéficié de 5.000 attributions gratuites d'actions, selon décisions du Conseil d'Administration des 18 avril 2018 et 27 juin 2018, et de 5.000 actions gratuites complémentaires, selon décisions susvisées et décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2019. Une nouvelle attribution de 15 000 actions a été décidée par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2021.

### **10.3 Examen des mandats**

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

Par ailleurs, nous vous précisons que le Conseil d'Administration du 6 juillet 2021 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Stéphane SCHINAZI et a nommé en remplacement, à titre provisoire, Monsieur Xavier DATIN.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions légales et statutaires, de bien vouloir ratifier cette nomination.

## 10.4 Liste des mandats et fonctions

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

Fonction	NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<u>Président du Conseil d'Administration jusqu'au 15/09/2021</u> <u>Membre du Conseil d'Administration uniquement depuis le 15/09/2021</u>	Alain RICROS 295, rue de Rabel Lieu-dit Grand Pelon 40990 GOURBERA	AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX <u>Président</u>  A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX <u>Président</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration depuis le 06/07/2021</u> <u>Directeur Général jusqu'au 15/09/2021</u> <u>Président du Conseil d'Administration &amp; Directeur Général depuis cette date</u>	Xavier DATIN 23 rue Martin Ondicola 64500 SAINT JEAN DE LUZ	i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX <u>Président représentant i2S</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX	
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Monsieur Hervé BERTHOU 19 avenue de Gradignan 33600 PESSAC	DRONISOS 823 688 239 RCS BORDEAUX <u>Administrateur</u>  COGNITEV 792 261 794 RCS BORDEAUX <u>Administrateur</u>  HB DEVELOPPEMENT 524 372 828 RCS BORDEAUX <u>Gérant</u>  BDL SYSTEMES 349 386 342 RCS BORDEAUX <u>Directeur Général</u> <u>(représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)</u>

Fonction	NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Didier ROUX 36 rue Yvonne 33700 MERIGNAC	4JET Holding GmbH Geschäftsführer Aachener Bank Konrad-Zuse-Str. 1 Jörg Jetter, Konto 3015 8950 11 D-52477 Alsdorf DDA <u>Administrateur</u>  ECODROP 822 408 175 RCS NANTERRE <u>Administrateur</u>  EMULSEO 842 287 492 RCS BORDEAUX <u>Vice-Président</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Eric MOTTAY 45 rue de Verdun 33130 BEGLES	AMPLITUDE HOLDING SAS 850 483 314 RCS BORDEAUX <u>Président</u>  AMPLITUDE LASER, INC. USA <u>Président</u>  AMPLITUDE GERMANY GmbH Allemagne <u>Directeur Général</u>  AMPLITUDE JAPAN G.K. JAPON <u>Directeur exécutif</u>  AMPLITUDE CHINA LIMITED CHINE <u>Directeur Général</u>  AMPLITUDE SHANGHAI LASER TECHNOLOGY CO.,LTD CHINE <u>Directeur exécutif</u>  AMPLITUDE KOREA CO., LTD COREE DU SUD <u>Président</u>  MICHELANGO SAS 851 358 960 RCS BORDEAUX <u>Président</u>  CONTINUUM ELECTRO-OPTICS, Inc USA <u>Président / CEO</u>  TRACKINSIDE Angleur – Belgique <u>Membre du conseil d'administration</u>  GLO PHOTONICS Limoges - France <u>Membre du Comité de surveillance</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 06/07/2021</u>	Stéphane SCHINAZI 10 chemin de la Bergerie 33360 LATRESNE	COMPAGNIE DU VERMONT 518 945 001 RCS BORDEAUX <u>Gérant</u>  VERMONT SERVICES 832 264 758 RCS BORDEAUX <u>Gérant</u>

### **10.5 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une société contrôlée par la société**

Nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales - entre d'une part le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une société contrôlée par notre société au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce : néant

### **10.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital**

Vous trouverez en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

## **10.7 Fixation du montant de la rémunération attribuée au Conseil d'Administration**

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant de la rémunération qui pourrait être versée aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur activité afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

## **11. COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **11.1 Examen des mandats**

Nous vous précisons que le mandat du commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration.

### **11.2 Honoraires**

Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce.

## **12. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **12.1 Conventions réglementées**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

A la suite de la décision prise par le Conseil d'administration le 17 octobre 2019, une convention a été conclue entre la Société et Monsieur Alain Ricros pour la réalisation des principales missions suivantes : établissement des dossiers CIR, rédaction des communiqués au marché, COSTRAT avec le Directeur Général et les Manageurs, accompagnement de nos auditeurs, veille stratégique et recherche de cibles potentielles d'entreprises à acquérir par i2S. A ce titre, cette convention prévoyait la facturation de 54,4 K€ en 2021 d'honoraires à i2S par la SASU A RICROS CONSULTANTS.

Cette convention est arrivée à expiration le 15 septembre 2021.

Ainsi et à la suite de la décision prise par le Conseil d'administration le 15 septembre 2021, une nouvelle convention a été conclue entre la Société et Monsieur Alain Ricros pour la réalisation des principales missions suivantes : établissement des dossiers CIR et contribution à la démarche de croissance externe. A ce titre, cette convention prévoit la facturation de 3 K€ par mois d'honoraires à i2S par la SASU A RICROS CONSULTANTS.

### **12.2 Rapport sur les comptes annuels**

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

## **13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER**

Néant.



## **14. MODIFICATION DE LA REPARTITION DU DROIT DE VOTE EN CAS DE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE D' ACTIONS**

Nous vous demandons de bien vouloir modifier la répartition du droit de vote entre nus-proprétaires et usufruitiers en cas de démembrement de propriété, afin que le droit de vote appartienne à l'usufruitier dans les décisions collectives ordinaires concernant l'affectation des bénéfices et au nu-proprétaire dans toutes les autres décisions collectives de nature ordinaire ou extraordinaire.

Si vous décidez cette modification, vous devrez modifier corrélativement l'article 11-II des statuts.

\*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

## Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>Opérations et résultat</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	13 310 399	14 752 680	16 919 363	13 361 312	18 447 240
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(659 805)	(122 861)	342 505	124 022	957 676
Impôt sur les bénéfices	(326 638)	(369 624)	(216 108)	(123 326)	(165 492)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(623 384)	32 652	98 180	(96 183)	730 252
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	(0,37)	(0,07)	0,19	0,07	0,53
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,35)	0,02	0,05	(0,05)	0,41
Dividende distribué					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	66,4	65,2	67,4	68,1	67,5
Montant de la masse salariale	2 953 125	3 159 956	3 293 049	2 888 905	3 267 257
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 394 461	1 467 252	1 597 799	1 352 615	1 553 378

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL  
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2021

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
27/06/2018	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (Délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			4,04 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration  Autorisation annulée et remplacée par une nouvelle autorisation de l'Assemblée le 06/05/2021
06/05/2021	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (Délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois	15/09/2021	41.000 actions	1,76 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration



be visionary

**SA I2S**

28-30 rue Jean Perrin  
33608 --PESSAC CEDEX

**COMPTES DETAILLES  
AU 31 DECEMBRE 2021**

## **Bilan et compte de résultat**

**BILAN**

Désignation: SA I2S

au 31/12/2021

**BILAN ACTIF**

	Brut	Amort.Prov	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 596 111</b>	<b>410 845</b>	<b>1 185 266</b>	<b>510 970</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	830 098	410 845	419 253	17 840
Fonds commercial				
Immobilisation frais de R&D en cours	766 013	0	766 013	493 130
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 993 406</b>	<b>1 280 385</b>	<b>713 021</b>	<b>480 792</b>
Terrains	1 697		1 697	1 697
Agencement et aménagements de terrains	7 411	1 858	5 553	6 606
Constructions	23 304	5 895	17 409	17 450
Installations techniques, Mat. Outil.	642 892	582 924	59 967	28 757
Autres immobilisations corporelles	1 318 102	689 707	628 395	426 282
Immobilisations en cours				0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>267 758</b>	<b>0</b>	<b>267 758</b>	<b>382 148</b>
Participations évaluées	169 681	0	169 681	169 681
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.	0	0	0	0
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	98 077	0	98 077	212 467
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 857 275</b>	<b>1 691 231</b>	<b>2 166 045</b>	<b>1 373 911</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>	<b>3 592 690</b>	<b>254 551</b>	<b>3 338 139</b>	<b>2 765 783</b>
Matières premières approvisionnements	1 826 785	197 969	1 628 816	1 331 436
En cours de productions de biens	0	0	0	0
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 765 905	56 581	1 709 324	1 434 346
Marchandises				
<b>Créances</b>	<b>4 010 645</b>	<b>17 708</b>	<b>3 992 938</b>	<b>3 080 616</b>
Clients comptes rattachés	1 702 331	17 708	1 684 624	1 759 454
Avances & ac. versés/commandes	79 732	0	79 732	92 428
Autres créances	2 228 582	0	2 228 582	1 228 734
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Liquidités</b>	<b>7 899 156</b>	<b>0</b>	<b>7 899 156</b>	<b>7 734 931</b>
Valeurs mobilières de placement	2 468 114	0	2 468 114	2 352 383
Disponibilités	5 431 042	0	5 431 042	5 382 548
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>63 592</b>	<b>0</b>	<b>63 592</b>	<b>90 097</b>
Charges constatées d'avance	63 592	0	63 592	90 097
<b>TOTAL (II)</b>	<b>15 566 083</b>	<b>272 258</b>	<b>15 293 825</b>	<b>13 671 427</b>
Charges à répartir/plus. Exercices				
Primes de rembt obligations				
Écart de conversion actif	619	0	619	0
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>19 423 977</b>	<b>1 963 489</b>	<b>17 460 489</b>	<b>15 045 337</b>

**BILAN**

Désignation: SA I2S

au 31/12/2021

**BILAN PASSIF**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	1 334 990	1 334 990
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	4 174 746	4 174 746
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	136 513	136 513
Réserve facultative	298 046	394 229
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	730 252	(96 183)
Subventions d'investissement	0	79 377
Provisions réglementées	195 352	146 514
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 869 899</b>	<b>6 170 186</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	215 599	66 713
Provisions pour charges	344 235	314 080
<b>TOTAL (III)</b>	<b>559 834</b>	<b>380 793</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 343 357	5 744 466
Emprunts et dettes financières divers	2 866	4 277
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	501 641	392 907
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 918 882	1 414 107
Dettes fiscales et sociales	1 130 364	767 449
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	59 340	72 171
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	74 306	98 981
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>10 030 756</b>	<b>8 494 358</b>
Ecarts de conversion passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>17 460 489</b>	<b>15 045 337</b>

**Compte de Résultat**

Désignation: SA I2S

au 31/12/2021

**COMPTE DE RESULTAT**

	31/12/21		Total	31/12/20
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	7 341 526	1 154 283	8 495 809	5 655 125
Production vendue de biens	2 638 502	6 746 431	9 384 933	6 845 171
Prod. vendue de services	259 922	306 577	566 498	861 015
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 239 950</b>	<b>8 207 291</b>	<b>18 447 240</b>	<b>13 361 312</b>
Production stockée			243 273	415 516
Production immobilisée			273 822	338 872
Subventions d'exploitation			238 979	157 902
Reprises/amortis & provisions, transferts de charges			124 603	142 022
Autres produits			43 975	4 331
<b>Total produits d'exploitation (2)</b>			<b>19 371 892</b>	<b>14 419 955</b>
Achats marchandises			5 761 875	4 281 931
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements			3 803 799	2 608 251
Variation stocks matières & approvisionnements			(352 775)	(185 153)
Autres achats et charges externes (3)			4 035 536	2 813 745
Impôts, taxes et versements assimilés			149 102	170 910
Salaires & traitements			3 267 257	2 888 905
Charges sociales			1 553 378	1 352 615
Dotations aux amortissements sur immobilisations			130 582	201 146
Dotations aux provisions sur immobilisations			0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant			105 004	164 750
Dotations aux provisions pour risques et charges			33 876	7 322
Autres charges			57 728	14 195
<b>Total charges d'exploitation (4)</b>			<b>18 545 362</b>	<b>14 318 618</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>826 530</b>	<b>101 337</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers des participations (5)			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances			4 571	2 234
Autres intérêts et produits assimilés			508	3 443
Reprises sur provisions & transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	27 037
<b>Total des produits financiers</b>			<b>5 079</b>	<b>32 714</b>
Dotations financières aux amortissements & provisions			619	0
Intérêts et charges assimilés (6)			47 505	33 896
Différences négatives de change			0	10 654
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
<b>Total des charges financières</b>			<b>48 124</b>	<b>44 550</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(43 045)</b>	<b>(11 836)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>783 485</b>	<b>89 501</b>



**Compte de Résultat**

Désignation: SA I2S

au 31/12/2021

**COMPTE DE RESULTAT**

	France	31/12/21 Exportation	Total	31/12/20
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			23 764	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	48 118
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>23 764</b>	<b>48 118</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			804	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			48 302	308 290
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			193 383	48 838
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>242 489</b>	<b>357 128</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(218 725)</b>	<b>(309 010)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			0	0
Impôt sur les bénéfices			(165 492)	(123 326)
<b>BENEFICE OU PERTE (T. produit - T. charges)</b>			<b>730 252</b>	<b>(96 183)</b>
<i>(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme (1)</i>				
<i>(2) Produits de locations immobilières</i>				
<i>(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs détaillés en (8)</i>				
<i>(3) Crédit bail mobilier</i>			6 627	3 147
<i>(3) Crédit bail immobilier</i>			0	0
<i>(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs détaillés en (8)</i>				
<i>(5) Produits concernant les entreprises liées</i>			0	0
<i>(6) Intérêts concernant les entreprises liées</i>				
<i>(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général</i>				

**Annexe**

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2021

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité de l'exploitation ;
- ◆ permanence des méthodes comptables ;
- ◆ indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels conformément au règlement de l'ANC n° 2014-03 du 05 juin 2014.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat. I2S revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Ces estimations concernent principalement les dépréciations de stock, provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour la valorisation des titres de participation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **1. Bilan**

#### **1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Jusqu'au 31/12/2016, la société comptabilisait en charges sur l'exercice les frais de recherche et développement, car elle avait pris le choix de cette option de comptabilisation.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la société prend l'option d'inscrire à l'actif les frais de développement, ce qui constitue un changement de méthode comptable. Sur l'exercice deux projets ont été ainsi comptabilisés en immobilisation en cours. Au 31/12/2021, les immobilisations en cours correspondantes sont de 766 K€..

Les malis de fusion sont comptabilisés à leur coût initial à la date de la fusion ou de la TUP. En application du règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, homologué par arrêté du 4 décembre 2015, applicable à compter du 01 janvier 2016.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition ou à la production de l'actif.

Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	2 ans
- Constructions	15 ans
- Matériel et outillage RD et Pro	1 à 10 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Agencements et installations	5 à 10 ans

#### **1.2 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (y compris frais d'acquisition). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation: une analyse est réalisée sur la base des derniers comptes disponibles des filiales et participations d'I2S. Le cas échéant, des retraitements sont opérés afin de mettre ces comptes en conformité avec les principes comptables retenus par I2S.

Dans le cas où les résultats financiers et les perspectives économiques sont défavorables:

- Une provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations est constituée à hauteur du risque estimé sur la participation,
- Le cas échéant, une provision complémentaire pour dépréciation des titres est comptabilisée lorsque la dépréciation des avances s'avère insuffisante pour couvrir ce risque.

### 1.3 Stocks

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les stocks sont évalués selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Le coût des produits finis comprend le coût matières ainsi que, le cas échéant, le coût d'amortissement du matériel de production directement affecté à cette production, basé sur la capacité normale des installations de production.

Une dépréciation des stocks est déterminée chaque année par article en fonction du risque de faible rotation déterminé par une analyse au cas par cas.

### 1.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées en valeur brute.

Les créances présentant des risques de non-recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation.

#### Évaluation des dettes et créances en devises:

Les créances et dettes sont évaluées au cours de clôture. Un écart de conversion est constaté et provisionné en cas de perte latente de change.

### 1.5 Actions propres

Dans sa séance du 15 septembre 2021, usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, le Conseil d'Administration d'i2S a décidé l'attribution d'actions gratuites, à prélever sur ses actions propres. L'attribution définitive aura lieu au terme de 2 années, soit le 15/09/2023.

Actions propres	Nombre	Valeur d'acquisition
Situation au 31/12/2020	57 249	159 696 €
Acquisitions année 2021	0	0 €
Cessions année 2021	41 000	114 390 €
Situation au 31/12/2021	16 249	45 306 €

### 1.6 Provisions pour risques et charges

#### ◆ Indemnités de départ à la retraite :

Elles sont comptabilisées en provision pour charges.

Les hypothèses prises en compte sont :

- Droits acquis
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 0,5%
- Taux de progression des salaires : 1,9%
- Taux de turn-over pour l'ensemble du personnel : 6,9%
- Taux de charges sociales : 52,2%
- Table de mortalité : TF/TH 2000 - 2002

Le montant de l'engagement retraite s'élève au 31 décembre 2021 à 344 235 Euros.

#### ◆ Provisions pour retours sous garantie

Afin de prendre en compte les coûts futurs liés aux clauses de garantie du matériel vendu, la société constitue une provision. Cette provision correspond dans le cas général à la valeur des coûts de réparation d'une année rapportée aux chiffres d'affaires de l'année précédente ; pour les cas exceptionnels la provision est ajustée en fonction des données connues de dépenses SAV à venir. Au 31 décembre 2021 la provision s'élève à 93 267 €.

#### ◆ Provisions pour litiges

Des provisions pour litiges sont constituées au cas par cas, en fonction des demandes de la partie adverse et de l'analyse du risque faite par la société. Montant de la provision au 31/12/2021 : 7 322 €.

#### ◆ Provisions pour pertes de change

Des provisions pour pertes de change sont constituées à hauteur des écarts de conversion actifs.  
Montant de la provision constituée au 31/12/2021 : 619 €

## **2. Compte de Résultat**

### ♦ Reconnaissance du chiffre d'affaires :

- Marchandises : le chiffre d'affaires est constaté à la prise en fonction des incoterms figurant sur les factures.

### ♦ Frais de recherche et de développement, crédit impôt recherche

Les dépenses engagées pour ces frais se sont élevées à :

	<b><u>2021</u></b> <b><u>(12 mois)</u></b>	<b><u>2020</u></b> <b><u>(12 mois)</u></b>
Achats RD	479 K€	226 K€
Dépenses Personnel	655 K€	859 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 134 K€</b>	<b>1 085 K€</b>
<b>Crédit Impôt Recherche</b>	<b>170 K€</b>	<b>123 K€</b>

### Crédit Impôt recherche

Le crédit impôt recherche pour l'exercice 2021 s'élève à 170 K€

## **3. Autres éléments significatifs**

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la crise sanitaire de la COVID-19 pendant l'exercice 2020 mais la société a retrouvé en 2021 un niveau d'activité conforme à celui qui a précédé la crise.

## Notes sur le bilan actif

### 1 – Actif immobilisé – mouvements de l'exercice

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A L'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	395 458	434 640	0	830 098
Immobilisations incorporelles en cours	493 130	272 883	0	766 013
Immobilisations corporelles	1 666 884	344 888	18 366	1 993 406
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations financières	169 681			169 681
Autres immobilisations financières	212 467	0	114 390	98 077
<b>Total</b>	<b>2 937 621</b>	<b>1 052 411</b>	<b>132 756</b>	<b>3 857 275</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Immobilisations incorporelles	377 618	33 227	0	410 845
Immobilisations corporelles	1 186 092	110 025	15 732	1 280 385
Immobilisations financières	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 563 710</b>	<b>143 253</b>	<b>15 732</b>	<b>1 691 231</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 373 911</b>	<b>909 158</b>	<b>117 024</b>	<b>2 166 045</b>

#### Tableau de suivi des malis de fusion

	A L'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Autres immobilisations incorporelles	216 843	298 980		515 823
<b>Total</b>	<b>216 843</b>	<b>298 980</b>	<b>0</b>	<b>515 823</b>
<b>Amortissements</b>				
Autres immobilisations incorporelles	216 843	0		216 843
<b>Total</b>	<b>216 843</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>216 843</b>

Un nouveau mali de fusion a été comptabilisé suite à la TUP de la société Orphie : il correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur nette apportée. Ce mali n'est rattachable à aucun élément apporté et ne sera donc pas soumis à amortissement.

**2 - Titres et créances rattachés à des participations / autres immobilisations financières****Valeur nette des titres et créances rattachés à des participations**

Au 31/12/2021	Montant brut	Provisions	Total net au bilan	Amortissements dérogatoires	Montant net global
Titres ASSY	162 549	0	162 549		162 549
Titres i2S Vision	7 060	0	7 060		7 060
Titres i2S Roumanie	72	0	72		72
<b>Total titres de participation</b>	<b>169 681</b>	<b>0</b>	<b>169 681</b>	<b>0</b>	<b>169 681</b>
Dépôts	52 772	0	52 772		52 772
Actions propres	45 306		45 306		45 306
<b>Total autres immobilisations financières</b>	<b>98 077</b>	<b>0</b>	<b>98 077</b>	<b>0</b>	<b>98 077</b>
<b>Total</b>	<b>267 758</b>	<b>0</b>	<b>267 758</b>	<b>0</b>	<b>267 758</b>

Au cours de l'exercice 2021, la société i2S a acquis la totalité des titres de la société Orphie SAS, spécialisée dans la vision sous-marine. Ces titres de participation ne figurent plus au bilan fin 2021 car une TUP a été réalisée le 31/12/21, avec rétroactivité fiscale au 01/01/2021.

**3 - Créances**

L'échéancier des créances est le suivant

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
Clients douteux ou litigieux	39 717	39 717	
Autres créances clients	1 662 615	1 662 615	
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
Sécurité sociale et autres organismes	0		
Etat et autres collectivités publiques	785 411	785 411	
Avances & acptes versés/cdes	79 732	79 732	
Débiteurs divers	1 441 171	1 441 171	
Charges constatées d'avance	63 592	63 592	
<b>TOTAL</b>	<b>4 074 237</b>	<b>4 074 237</b>	<b>0</b>

**Contrat de factoring et assurance Coface**

La société a recours à des prestations d'affacturage. Les créances cédées au factor sont exclusivement des créances couvertes à hauteur de 90% par une assurance COFACE. Contractuellement, il est prévu qu'en cas de défaillance du client initial, le factor soit subrogé aux droits d'i2S vis-à-vis de l'assureur.

Le droit de tirage d'i2S est égal aux montants des créances cédées par la Société i2S sous déduction d'un fonds de garantie égal à 5% du montant nominal des créances.

La réserve factor disponible est égale au droit de tirage minoré des tirages déjà réalisés.

(en €)	31-déc-21	31-déc-20
Autres créances (val. brute)	2 228 582	1 228 734
dont "Créances sur Factor"	1 341 691	540 078
dont FDG	68 308	58 552
dont Réserve factor disponible	1 273 383	481 526

(en €)	31-déc-21	31-déc-20
Commissions d'affacturage	19 886	17 708
Intérêts	5 494	6 256
<b>Total</b>	<b>25 380</b>	<b>23 963</b>

**4 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

en €

31/12/21

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan</b>	
Immobilisations financières	0
Clients & comptes rattachés	0
Autres créances	564 727
Disponibilités	0



**5 - Charges constatées d'avance**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan passif

### 1 - Capital social - Actions

en €	Nombre	Valeur nominale	Montant total
Titres début d'exercice	1 796 167	0,743244	1 334 989,54
Mouvements de l'exercice	0	0,000000	0,00
Titres au 31/12/2021	1 796 167	0,743244	1 334 989,54

### 2 - Variation des capitaux propres

		SOLDE		Affectation résultat 2020		Résultat exercice 2021		Subvention inscrite/cpte resultat		Amortissements dérogatoires		SOLDE
		31/12/2020		+	-	+	-	+	-	+	-	31/12/2021
101310	CAPITAL	1 334 990										1 334 990
104100	PRIME D'EMISSION	4 174 746										4 174 746
104200	PRIME DE FUSION											0
104500	BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	0										0
106110	RESERVE LEGALE	136 513										136 513
106300	RESERVES FACULTATIVES	394 229	(96 183)									298 046
119000	REP A NOUVEAU DEB	0										0
# 120 ou # 129	RESULTAT EXERCICE 2020	(96 183)		96 183								0
	RESULTAT AU 31/12/2021				730 252							730 252
138000	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 153 979					97 181					1 251 161
139000	SUBV INSCRITES/CPTE RESULTAT	(1 074 603)					(176 558)					(1 251 161)
145000	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	146 514						48 838				195 352
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	6 170 186	(96 183)	96 183	730 252	0	97 181	(176 558)	48 838	0		6 869 900

Au cours de l'exercice les opérations intervenues sur les capitaux propres sont les suivantes :

#### Affectation du résultat :

L'Assemblée Générale du 6 mai 2021, statuant en la forme ordinaire, a décidé l'affectation du résultat déficitaire 2020 de 96 183 € au compte « réserves facultatives »

#### Amortissements dérogatoires

Notre société a levé l'option de crédit-bail immobilier fin 2017 pour les bâtiments qu'elle occupe à Pessac. La valeur fiscale du bâtiment, déterminée par différence entre la valeur à la signature du contrat et le montant des amortissements que notre entreprise aurait pu pratiquer en tant que propriétaire depuis le début du contrat, est supérieure à son coût d'entrée constitutif de la valeur de rachat majoré de certains frais accessoires.

Ainsi, notre entreprise a comptabilisé pour la première année en 2018 un amortissement dérogatoire correspondant à la construction et calculé sur la durée d'utilisation, fixée à 15 ans.

Cet amortissement dérogatoire sera repris en cas de cession.

## Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2021

**3 – Provisions**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	146 514 €	48 838 €		195 352 €
Provisions pour risques et charges	380 793 €	179 040 €		559 834 €
Provisions pour dépréciations	237 802 €		34 456 €	272 258 €
<b>Total</b>	<b>765 109 €</b>	<b>227 878 €</b>	<b>34 456 €</b>	<b>1 027 443 €</b>

A noter qu'une partie de la reprise de provision pour dépréciation (167 K€) est due à la mise au rebut de stocks obsolètes.

**4 - État des dettes**

L'endettement financier est composé comme suit :

**Endettement moyen et long terme auprès des établissements de crédit**

L'ensemble des emprunts est souscrit à taux fixe.

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 343 357	1 501 324	3 782 033	60 000
Dettes financières diverses	2 866	2 866		
Fournisseurs	2 918 882	2 918 882		
Dettes fiscales et sociales	1 130 364	1 130 364		
Dettes sur immobilisations				
Associés				
Autres dettes	560 980	560 980		
Produits constatés d'avance	74 306	74 306		
Ecart de conversion passif				
<b>TOTAL</b>	<b>10 030 756</b>	<b>6 188 723</b>	<b>3 782 033</b>	<b>60 000</b>

**5- Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

En €	31/12/2021
<b>Charges à payer incluses dans les postes du bilan</b>	
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	2 866
Emprunts et dettes financières diverses	2 384
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	585 711
Dettes fiscales et sociales	931 018

**6 - Produits constatés d'avance:**

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

## Notes sur le compte de résultat

### 1- Ventilation du chiffre d'affaires :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

### 2 – Résultat financier

Sans objet

### 3 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Sans objet

### 4 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	730 252
Impôt sur les bénéfices	(165 492)
Résultat avant impôts	564 760
Variation provisions réglementées	(48 838)
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	613 598

### 5 - Produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>23 764</b>
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 764
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>242 489</b>
Charges except s/exercices antérieurs	804
Valeur comptable immo corporelles cédées	13 941
Charges exceptionnelles diverses	34 361
Amortissements dérogatoires	48 838
Dotation provision attribution actions	114 390
Dotation engagements de retraite	30 155
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-218 725</b>

### 6 – Risque de change

Une couverture de change a été mise en place le 30/09/2021, avec les caractéristiques suivantes :

Echéance : 31/03/2022

En fonction du cours à l'échéance :

€/€ > 1.1750 : vente de 200 000 \$ à 1.1750

€/€ < 1.16 : vente de 400 000 \$ à 1.16

1.16 < €/€ < 1.1750 : vente de 200 000 \$ au comptant

## Autres informations

### 1 - Effectif moyen

	Salarié	Mis à disposition
Cadres	40,5	
Agents de maîtrise & techniciens	19,1	1,5
Employés	4,8	
Apprentis	3,1	
<b>Total</b>	<b>67,5</b>	<b>1,5</b>

### 2 - Rémunérations des organes de direction

Rémunération brute totale (€) (hors charges)	Partie fixe	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
243 500	176 458	14 224	36 308	16 509

Pour des raisons de confidentialité, la société ne souhaite pas détailler le montant des rémunérations des organes de direction.

### 3 – Honoraires des commissaires aux comptes

Ils s'élèvent à 41 390 euros HT, provisionnés au 31/12/2021.

## Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2021

## Crédit bail

	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			29 185		29 185
Amortissements					
- Cumuls exercices antérieurs			8 145		8 145
- Dotations de l'exercice			5 563		5 563
Total			13 708		13 708
Redevances payées					
- Cumuls exercices antérieurs			6 487		6 487
- Exercice			6 628		6 628
Total		0	13 115		13 115
Redevances restant à payer					
- A 1 an au plus			6 016		6 016
- A plus de 1 an et 5 ans au plus			12 437		12 437
- A plus de 5 ans			0		0
Total		0	18 452		18 452
Valeur résiduelle					
- A 1 an au plus		0			0
- A plus de 1 an et 5 ans au plus			584		584
- A plus de 5 ans					0
Total		0	584		584
Montant pris en charges dans l'exercice		0	6 628		6 628

## Évènements postérieurs à la clôture

Néant

## Engagements donnés

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	0

## Engagements reçus

Néant

---

## Détails des produits et des charges

		<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
<b><u>1 - Produits à recevoir :</u></b>			
418000	Clients-FAE	0	27 250
409800	Fournisseurs avoirs à recevoir	2 034	0
441700	Subventions d'exploitation à recevoir	367 425	389 007
444000	Percepteur impôt sur les sociétés	0	0
444100	Créance d'impôt recherche	170 837	123 326
444200	Créance d'impôt innovation	0	0
448700	Etat produit à recevoir	0	0
467100	Débiteurs divers	0	0
468700	Divers produits a recevoir	24 431	0
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>564 727</b>	<b>539 583</b>
		<u>31/12/21</u>	<u>31/12/20</u>
<b><u>2 - Charges à payer :</u></b>			
168800	Intérêts courus sur emprunts	2 866	4 277
<b>Emprunts &amp; dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>2 866</b>	<b>4 277</b>
518600	Intérêts courus à payer	2 384	1 997
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		<b>2 384</b>	<b>1 997</b>
408000	Fournisseurs factures non parvenues	585 711	260 349
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>585 711</b>	<b>260 349</b>
428200	Dettes provisions congés payés	197 442	217 637
428600	Personnel autres charges a payer	440 683	129 493
438200	Charges sociales/congés payés	88 849	97 936
438600	Charges sociales a payer	189 951	59 876
448600	Etat charges a payer	14 093	14 229
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>931 018</b>	<b>519 171</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>		<b>1 521 979</b>	<b>785 794</b>



## Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2021

31/12/2131/12/20**3 - Produits constatés d'avance :**

487000

Produits constatés d'avance

74 306

98 981

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE****74 306****98 981**31/12/2131/12/20**4 - Charges constatées d'avance :**

486000

Charges constataees d'avance

63 592

90 097

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE****63 592****90 097**

## Tableau des filiales et participations

	<b>Assy</b>	<b>i2S Vision</b>
Date de clôture	30/06/21	
Durée exercice	12 mois	sans activité
% capital détenu par i2S	33%	100%
Capital social	CHF 150 000	5 000
Réserves	CHF 30 000	
Report à nouveau	CHF 631 905	
Chiffre d'affaires	CHF 2 516 890	
Résultat courant après impôts	CHF 49 304	
Actif immobilisé	CHF 129 005	
Endettement financier	CHF 620	
Trésorerie	CHF 452 800	
<b>Données au bilan d'i2S au 31/12/2021</b>		
Valeur d'inventaire des titres nette	162 549	7 060
Créances rattachées à des participations (brut)	0	
Montant restant dû sur les actions	0	0
Dividendes reçus		
Créances commerciales dues à i2S (brut)	15 400	
Dettes commerciales dues par i2S	27 584	

(Données en euros sauf si devise précisée)

## Annexe

Désignation: SA I2S

Au 31/12/2021

## TABLEAU D'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE

	31-déc-21	31-déc-20
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>730 252</b>	<b>-96 183</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions nets	392 916	295 412
Plus/moins-value de cession	-9 823	260 302
Autres		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 113 345</b>	<b>459 531</b>
<b>Variation actifs d'exploitation</b>		
. Stocks et en-cours	-596 048	-600 669
. Avances & acptes / cdes fournisseurs	12 696	-41 385
. Clients après en cours cédé au factor	63 446	747 519
. Autres créances (dont réserve factor)	-999 848	1 599 908
. Chges constatées d'av	26 505	-18 545
<b>Variation dettes d'exploitation</b>	<b>1 939 188</b>	<b>-1 243 328</b>
. Avances & acptes / cdes clients	108 734	-143 346
. Dettes frs & cptes ratt.	1 504 775	-894 688
. Dettes fisc. & soc.	362 915	-274 221
. Autres dettes	-12 560	69 702
. Prod. constatées d'av.	-24 675	-775
<b>Variation dettes et créances hors exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Actifs divers hors exploitation	0	0
. Dettes diverses hors exploitation	0	0
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>	<b>445 939</b>	<b>443 501</b>
<b>Flux net de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>1 559 284</b>	<b>903 032</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-1 045 649	-400 027
Cession ou diminution d'immobilisations	18 366	0
Variation des immobilisations financières	114 390	1 313
Variation écarts de conversion actif/passif	0	0
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de fusion (1)</b>		
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-912 893</b>	<b>-398 714</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Opérations sur le capital (destruction actions)	0	0
Subventions d'investissements	-79 377	-63 432
Capitaux propres Amanager	0	0
Remboursement d'emprunt	-595 346	-218 534
Souscription d'emprunt	5 000	4 086 372
Comptes courants et associés: dividendes non mis en paiement	0	0
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-669 722</b>	<b>3 804 406</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
Trésorerie à l'ouverture	7 483 431	3 174 706
Trésorerie à la clôture	7 460 100	7 483 431
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-23 331</b>	<b>4 308 724</b>

i2S

Société Anonyme  
Au capital de 1 334 990 Euros  
Siège social : 28-30 rue Jean Perrin  
33 608 PESSAC Cedex  
R.C.S : Bordeaux 315 387 688

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires de la société i2S,

### 1- OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société i2S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2- FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### 3- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation sont évalués selon les modalités décrites dans les « Règles et méthodes comptables », note 1.2. Nos travaux ont consisté à s'assurer de la correcte application de la méthode et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.
- Les provisions pour dépréciation des stocks figurant au bilan ont été évaluées conformément aux modalités décrites dans les « Règles et méthodes comptables », note 1.3. Dans le cadre de notre appréciation des estimations réalisées par votre société, nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche et vérifié que la note donne une information appropriée.
- La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée selon les modalités décrites dans les « Règles et méthodes comptables », note 1.6. Nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

#### 4- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

##### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

##### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### 5- RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 6- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette



incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 09 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

---

Signé électroniquement le 09/03/2022 par  
Magali Pavlovsky

AJC AUDIT



Magali PAVLOVSKY

---

i2S

Société Anonyme  
Au capital de 1 334 990 Euros  
Siège social : 28-30 rue Jean Perrin  
33608 PESSAC Cedex  
R.C.S : Bordeaux 315 387 688

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2021

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées****Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021**

A l'assemblée générale de la société i2S,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention de prestations entre i2S et la société A RICROS CONSULTANTS**

La convention a été conclue le 15 septembre 2021 entre i2S et la société A RICROS CONSULTANTS et concerne les missions suivantes : établissement des dossiers Crédit Impôt Recherche et contribution à la démarche de croissance externe. Le montant des honoraires versés à la société A RICROS CONSULTANTS pour ces prestations est de 11 K€ sur l'exercice 2021.

Personne concernée : M. Alain Ricros, membre du Conseil d'Administration, et Président de la société A RICROS CONSULTANTS.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prestations entre i2S et la société A RICROS CONSULTANTS**

La convention a été conclue entre i2S et la société A RICROS CONSULTANTS et concerne les missions suivantes : établissement des dossiers Crédit Impôt Recherche, rédaction des communiqués au marché, présence aux Comités Stratégiques avec le Directeur Général et les Manageurs, accompagnement des auditeurs, veille stratégique et recherche de cibles potentielles d'entreprises à acquérir par i2S. Le montant des honoraires versés à la société A RICROS CONSULTANTS pour ces prestations est de 54 K€ sur l'exercice 2021. Cette convention a pris fin le 15 septembre 2021.

Personne concernée : M. Alain Ricros, Président du Conseil d'Administration i2S, et Président de la société A RICROS CONSULTANTS.

Fait à Bordeaux, le 10/03/2022

Le Commissaire aux Comptes

---

Signé électroniquement le 10/03/2022 par  
Magali Pavlovsky

AJC AUDIT



Magali PAVLOVSKY

---